



COMMUNE DE PUYMERAS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du mardi 8 juin 2021 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt et un et le huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger TRAPPO, Maire de la commune.

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO.

Absents excusés ayant donné procuration : Danielle GATIGNOL à Roger TRAPPO ; David SAMBUCHI à Olivier GIRARD

Absents excusés : Michel FARE, Julien VERA

Secrétaire de séance : Roselyne ARLAUD

Lecture du compte-rendu de la séance du 4 mai 2021

ORDRE DU JOUR

➤ **Délibération modificative**

Affectation de 61 625 € à l'opération financière « immeuble de la grande fontaine ». Mme CHAMPALOUX a fait un don de 100 € à la commune en remerciements de services rendus. Cette somme sera affectée à la coopérative scolaire dans le cadre du projet « bibliothèque école ». **Unanimité**

➤ **Subvention exceptionnelle comité des fêtes**

La fête de la musique ne pouvant être organisée librement, le comité des fêtes retire sa demande de subvention exceptionnelle.

➤ **Modification statuts communauté de communes**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision du conseil communautaire du 31 mars 2021 de délibérer la prise de compétence pour l'intercommunalité d'organisation de la Mobilité Locale, une modification des statuts de la communauté de communes Vaison Ventoux s'impose.

L'intercommunalité saisit l'opportunité de cette modification des statuts pour :

- ✓ Prendre de nouvelles compétences nécessaires à la mise en œuvre des orientations politiques de l'intercommunalité :
 - L'établissement et l'exploitation sur le territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques, conformément à notre stratégie d'équipement du territoire en matière de Très Haut Débit
 - La création et gestion d'un « Espace France Service »
- ✓ Réorganiser les statuts selon les attendus préfectoraux : changement de dénomination du chapitre « compétences optionnelles », dorénavant intitulé « Compétences supplémentaires d'intérêt communautaire »

- ✓ Actualiser le contenu de certaines compétences au regard de l'évolution de l'action intercommunale, et corriger des points de mise en forme.

12 pour – 1 abstention

➤ **Urbanisme**

DP LEMONNIER : accordée

➤ **Questions diverses :**

- ✓ Organisation des permanences électorales
- ✓ Commande d'un nouveau défibrillateur suite à l'appel d'offres effectué par la communauté de communes.
- ✓ Commune de Saint Romain en Viennois : un vidéoprojecteur avait été acquis en commun en 2011 pour une somme totale de 279.27 €. Il est décidé de le céder gratuitement à la commune de Saint Romain en Viennois et d'en acquérir un autre. **Unanimité**
Monsieur le maire de Saint Romain a demandé de pouvoir garder l'estrade montée sur sa commune pendant un mois. Ceci est impossible, non seulement parce que d'autres communes en ont besoin mais également pour éviter qu'elle ne s'abîme à cause des intempéries. Un point sera fait entre les maires concernés.
- ✓ Lecture d'un courrier de remerciements de monsieur et madame BOUTONNAT.
- ✓ Organisation des permanences électorales des dimanches 20 et 27 juin
- ✓ Compte-rendu de l'état d'avancement des travaux d'aménagement de l'avenue de Verdun et de certains problèmes avec l'entreprise de TP travaillant sur le chantier.
- ✓ Carte scolaire : il est rappelé qu'à l'heure actuelle, aucune décision relative à la classe qui va fermer n'a été officialisée par l'inspection académique.
- ✓ Laureline DIEUDONNE : un riverain demande l'installation d'un panneau « voie sans issue » chemin du Tourdoret : cela est impossible parce que ça impliquerait de mettre des panneaux identiques dans un grand nombre de chemins communaux et ruraux.
Réfection du chemin de l'Euze : non prévu au programme voirie 2021
Le mur de soutènement de la montée du portail de sabrun est fissuré et penche : la commission village va aller voir.
- ✓ Future mairie : le relevé topographique a été fait cette semaine.
- ✓ Monsieur le maire demande à monsieur Tartanson s'il lui est possible de s'occuper de l'entretien de la pelouse du stade : pas le temps ; lui rappelle de faire faire les escaliers d'accès à la salle des vestiaires et de vider cette salle. En effet, elle est susceptible d'être louée jusqu'à fin août. Le club doit donc la libérer au plus tôt.

Séance levée à 19 h 37